



FORMULER L'HYPOTHESE, ETABLIR LA PREUVE :

DU TRAVAIL SUR LES SOURCES A L'ECRITURE DE L'HISTOIRE

L'hypothèse et la preuve sont intrinsèquement liées aux études en sciences humaines et sociales depuis leur constitution en disciplines scientifiques. Face à la complexité de son objet d'étude, le chercheur avance, de manière provisoire, des hypothèses, des propositions d'explications et d'interprétations qui seront ultérieurement validées ou réfutées. Au XIX^e siècle, afin d'asseoir la scientificité de la discipline historique, l'école méthodique a érigé le recours à la preuve comme règle essentielle de cette méthode, enseignée et pratiquée par les établissements de recherche qu'étaient l'École des chartes et l'École pratique des hautes études. La démarche historique est fondée sur l'interrogation des sources en les mettant à l'épreuve de la critique pour en tirer des conclusions. Le recours à la preuve est alors l'élément clé de cette méthode car elle permet de poser une affirmation vérifiable. Comme le rappelle Claude Gauvard, la preuve n'est pas l'apanage du seul historien, mais aussi celui des théologiens, des mathématiciens et physiciens et, surtout, des juges (*Dictionnaire de l'historien*, 2015, p. 551-553). Dans les sciences historiques comme dans les procédures judiciaires, on recherche des preuves parce qu'on cherche la part de vérité accessible. Il s'agit alors d'une exigence épistémologique à laquelle le chercheur attache sa crédibilité au sein de la communauté scientifique.

Pourtant, l'administration de la preuve n'est pas aussi simple que le recours facile à la citation dont la nature probatoire est problématique. À l'adage *Testis unus, testis nullus* répond le nécessaire croisement des sources. Or ces dernières peuvent se contredire. Les sources matérielles issues des fouilles archéologiques peuvent s'opposer à celles, textuelles, des documents d'archives. Dans le cas de travaux d'histoire symbolique ou encore des sensibilités, le problème de la crédibilité des sources se pose avec une acuité particulière. En histoire contemporaine, les archives orales renouvellent ces interrogations en raison de la valeur toute particulière qu'a acquis le témoignage depuis l'avènement de « l'ère du témoin ». Quant au philologue, sa tentative de remonter le courant de l'histoire jusqu'au moment de la naissance

d'un texte ne peut que se nourrir d'hypothèses et se fonder sur la probabilité plutôt que sur la vérité. Enfin, l'environnement numérique rend encore plus complexe la résistance des hypothèses et l'administration de la preuve face au développement de l'« infox » et à la rapidité de sa circulation qui entrent en contradiction avec le temps nécessaire à la vérification. En outre, la valeur probante des données et leur pérennisation dans le temps sont devenues le souci majeur des archivistes et sera celui des historiens du futur.

Pour pallier ces insuffisances, Carlo Ginzburg a proposé de parler de « preuve indiciaria » comme d'un point de convergence de plusieurs preuves indirectes, confinant l'historien à une position de prudence par manque de certitude (Carlo Ginzburg, « Signes, traces, pistes. Racines d'un paradigme de l'indice », 1980). La réserve qu'apporte Henri-Irénée Marrou à l'élaboration de la connaissance historique est d'une nature comparable. Au-delà du problème du crédit que le chercheur doit apporter à ses différentes sources, confrontées les unes aux autres, se pose le problème de la méthode du chercheur, qui doit s'adapter à son corpus. Il évoque en effet une démarche « hélicoïdale » qui irait de l'hypothèse à la source, puis de la source à l'hypothèse, de sorte à perfectionner le raisonnement, tout en affinant la manière d'interroger les documents (Henri-Irénée Marrou, *De la connaissance historique*, 1954). De la même manière en philologie, un aller-retour continu entre le peu de données matérielles et la foule de pistes différentes qu'elles ouvrent s'impose pour reconstruire les rapports existants entre les différents témoins d'un ouvrage, en choisir une version plutôt qu'une autre, en identifier l'auteur, la date et le milieu de composition, afin de se rapprocher le plus possible de l'original. L'histoire d'un ouvrage se définit alors petit à petit et se compose en grande partie des suggestions stratifiées et des hypothèses multiples que les chercheurs ont faites au fil du temps dans l'effort même de la reconstruire. C'est pourquoi l'historien assume la responsabilité d'organiser ses sources dans une hiérarchie d'importance, il les commente et en juge la fiabilité, en retouche certains aspects ou bien essaie d'en expliquer les incohérences, sur la base de son goût et de ses compétences.

Les représentations des études historiques sont dominées par la figure du chercheur travaillant sur ses « sources », qu'il convient de remettre en question. L'image de la source est celle du cours d'eau s'écoulant paisiblement entre un point de départ et un point d'arrivée : il en ressort l'idée d'une linéarité du travail historique. Cette fiction résiste mal à la réalité et aux problèmes concrets de la recherche scientifique. Elle passe aussi sous silence le fait que le chercheur est l'artisan de son questionnaire et de ses sources. Il leur donne leur statut et leur orientation selon sa méthode et ses intérêts. Mais en définissant sa source, l'historien construit

sa preuve : il est alors susceptible de se faire à la fois juge et partie. Aborder la question du régime de la preuve revient à interroger intimement le régime de vérité du discours historique. En effet, s'il est vrai que les sources peuvent amener l'historien à reconstruire son questionnaire et à reformuler ses hypothèses, il a pu arriver au cours de l'histoire que des chercheurs manipulent la documentation, soit en voulant la faire parler, soit en la falsifiant. Dès lors, c'est le rapport entre preuve et vérité dans l'interprétation historique qui s'ouvre à la discussion (Victor Ferry, *Traité de rhétorique à usage des historiens*, 2015).

Sur ces problématiques inhérentes à la recherche, les jeunes chercheurs sont invités à exposer, à partir de leurs propres travaux, leurs approches scientifiques et leur utilisation des outils méthodologiques. Comment élaborent-ils, au sein de leurs questionnements, des hypothèses et des conjectures de travail ? Comment, pour les confirmer ou les infirmer, établissent-ils une preuve et la soutiennent-ils face à leur problématique de départ, ou comment celle-ci rectifie leur problématique dans un autre sens ? Quels sont les critères de sélection et de hiérarchisation des preuves ? En fait, qu'est-ce que faire une hypothèse et qu'est-ce que prouver ? Cette journée d'études interdisciplinaire est à destination de tous les jeunes chercheurs, masterants, élèves ou doctorants. Toutes les disciplines des sciences humaines et sociales sont envisagées : l'histoire en premier lieu, mais également l'histoire de l'art, l'archéologie, l'histoire du droit, la philologie, les lettres et la sociologie. De même, toutes les époques et toutes les régions géographiques peuvent être abordées.

La journée d'études aura lieu les 3 et 4 juin 2020. Les propositions de communication sont à envoyer avant le 13 janvier 2020 à l'adresse suivante : chroniques.chartistes@chartes.psl.eu

Les propositions peuvent être rédigées en français ou en anglais, et doivent être accompagnées des informations suivantes :

- Nom, prénom et courriel ;
- Titre de la communication et résumé en 400 mots maximum ;
- Une brève bio-bibliographie

Comité d'organisation sous le comité scientifique d'Olivier Poncet, professeur à l'École nationale des chartes : Nicole Bergk-Pinto (ENC), Marie Bolot (ENC), Alice Crowther (EPHE), Léo Davy (ENC), Elisa Lonati (EPHE), Camille Napolitano (EPHE), Loïc Pierrot (ENC), Andrea Pistoia (EPHE), Olimpia Ratto-Vaquier (EPHE), Emmanuel Roumier (ENC/EPHE).